

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GANDOIS Philippe, GUILLOUMY Roger, MALAGNOUX Bruno, RATIER Joël, REVELON Angeline, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

EXCUSÉS-REPRESENTÉS :

ARNAUD Sylvie, conseillère municipale, excusée représentée par B Buisson, conseillère municipale
BRANDY Claude, adjoint au Maire, excusé représenté par Y Balestrat, conseiller municipal
CHAZELAS Laurence, adjointe au Maire, excusée représentée par B Beaubreuil, adjoint au Maire
FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par P Durand, conseiller municipal
GRANET Thierry, conseiller municipal, excusé représenté par C Wacheux, conseiller municipal
LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par P ALLARD, Maire
NEBOUT LACOURARIE Martine, adjointe au Maire, excusée représentée par C Coutet, adjointe au Maire
PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale, excusée représentée par H Beaudet, adjoint au Maire
REVELON Angeline, conseillère municipale, excusée représentée par J Ratier, adjoint au Maire

EXCUSÉ :

JEBAÏ Hassan, conseiller municipal

L'assemblée désigne ensuite Bruno MALAGNOUX, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Bernadette Buisson, conseillère municipale quitte la séance avant le vote du budget des pompes funèbres

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	12,94
Taxe foncière (bâti)	28,53
Taxe foncière (non bâti)	85,09

- ACCEPTE les conclusions des membres du bureau et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.

- ACCEPTE les dotations de compensation

- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours.

- ACCEPTE les répartitions du pacte financier.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016.

- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 de la Commune
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 du service des eaux
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 du service assainissement
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 des lotissements communaux
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 des ateliers relais
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 du camping
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 de la régie des Pompes funèbres
- ÉMET un avis favorable au budget primitif 2016 Énergie photovoltaïque
- ADOPTE le règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux

- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 195,06 € TTC au budget de la Commune
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 2 165,48 € TTC au budget de l'eau
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 1 701,77 € TTC au budget de l'assainissement

- AUTORISE le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne à procéder à l'opération de défrichement du barrage du Gué-Giraud
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour le devenir du barrage du Gué Giraud
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour le devenir du barrage du Gué Giraud
- AUTORISE le Maire à signer une convention partenariat entre ERDF et la ville de Saint-Junien pour le développement de l'électromobilité
- AUTORISE le Maire à verser subvention exceptionnelle de 150 euros à la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne
- AUTORISE le Maire à verser subvention exceptionnelle de 798,32 euros au collège Louise Michel pour l'organisation du concert des chorales
- AUTORISE le Maire à verser subvention exceptionnelle de 200 euros au Comité Régional Handisport Limousin
- AUTORISE le Maire à verser subvention exceptionnelle de 700 euros au Lycée Paul Eluard pour l'exposition "Guerre et propagande" réalisée par des élèves de l'établissement
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention avec le SYTEPOL, les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart

- FIXE le tarif des repas fournis par le restaurant scolaire à la Communauté de communes Porte Océane du Limousin ainsi qu'il suit :

Tarif par personne (hors taxes) : 6 €

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la commune de Saint-Martin-de-Jussac portant sur la fourniture de repas au prix unitaire de 3,79 euros H.T.

- ACCEPTE le tarif proposé par la société Hénault pour l'achat de la ferraille au prix indiqué dans le tableau suivant :

LIBELLE	PRIX UNITAIRE/TONNE
Ferrailles mêlées	50 € et 60 €
Fonte	100 €
Coaxial – Câble informatique	210 €

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.